

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.		Date d'inspection Le 19 mars 2026	
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de permis 2024112	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 18	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio pour le groupe des 4 ans était conforme. Les éléments suivants sont observés :

- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Aucun incident mineur ou majeur n'a besoin d'être déclaré.
- Aucune exclusion n'a été nécessaire. Les parents gardent les enfants à la maison.
- L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle.
- Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile
- La planification des activités quotidiennes est effectuée sur une base hebdomadaire, et la documentation est consignée dans un portfolio.

Observation du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.
Les enfants quittent l'école pour la garderie ou pour la maison vers 11 h.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 mars 2026
Date

original signé par
Mélicha Bard
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"